

Benelux : un poids lourd européen qui s'ignore ?

« On pèse plus à trois, au niveau européen, que si on s'y active chacun de son côté : une de nos tâches est de préparer ensemble tous les sommets européens. »

Didier REYNERS

49 Le Parlement du Benelux compte 49 membres, tous élus dans leur pays d'origine : 21 Néerlandais, 21 Belges, et 7 Luxembourgeois.

La Belgique clôture en cette fin d'année sa présidence trisannuelle du Benelux. L'institution est vieille, elle gagne à être connue.

● **Philippe LERUTH**

En cette fin décembre, une présidence belge va s'achever dans une indifférence quasi générale : celle du Benelux. Peut-être d'abord parce que, dans deux ans, le mandat reviendra à nouveau à notre pays. Mais surtout parce que l'accord de coopération intergouvernementale entre la Belgique, les Pays-Bas, et le Grand-Duché de Luxembourg, né de l'union douanière qu'ils ont créée en 1944, ne fait guère parler de lui : les débats européens, et nos empoignades communautaires, reçoivent bien plus d'attention médiatique.

« Pourtant, le Benelux est un grand État au sein de l'Union européenne », professe Didier Reynders. Parce qu'il mène « des coopérations plus poussées, dans tous les domaines où les trois pays peuvent ajouter une plus-value » (cf. ci-contre). Et « parce

qu'on pèse plus à trois, à l'échelle européenne, que si on s'y active chacun de son côté ».

« Cette coopération politique passe d'abord par la préparation commune des Sommets européens pour y parler d'une seule voix, détaille le ministre des Affaires étrangères. On s'adresse souvent aussi ensemble à d'autres : pays scandinaves, ou pays baltes. Et lors de certains Sommets, on

peut soutenir une position à trois, à six, voire à neuf. Mais notre avantage, par rapport à ces différents partenaires, c'est que nous partageons une institution qui fonctionne. »

La priorité de la présidence de Didier Reynders - sa deuxième, en fait - a été, en interne, d'améliorer le fonctionnement de cette institution, « en coordonnant mieux l'agenda du Parlement (cf. ci-dessous) et celui, plus concret, de la présidence ; et en resserrant les liens avec le secrétariat général et l'administration, et

avec la juridiction ». L'organisation, le 29 avril, d'un premier « Sommet Benelux », « auquel les trois Premiers ministres (NDLR : tous libéraux : Charles Michel, Mark Rutte, Xavier Bettel) ont participé, pour tracer des perspectives pluriannuelles », s'est inscrite dans ce cadre.

La présidence belge a voulu aussi donner une plus grande visibilité extérieure au Benelux, avec des

missions en commun, « extrêmement compliquées à mettre sur pied, quand il faut coordonner les agendas de trois ministres des Affaires étrangères ».

En novembre, une de ces missions a emmené Didier Reynders et ses collègues pour la deuxième fois à Kiev, en Ukraine. D'autres démarches de ce type avaient déjà

eu lieu en Géorgie et en Moldavie. Le dialogue avec les pays d'Afrique du Nord, ou du Proche-Orient,

s'organise lui aussi de la sorte.

L'avenir, c'est notamment « des représentations communes : les Néerlandais rejoindront la nouvelle ambassade que nous ouvrirons à Kinshasa en novembre ; à Caracas, au Venezuela, c'est leur ambassade qui

nous hébergera ». C'est aussi une intégration militaire plus poussée (cf. ci-contre), « préfiguration d'une force de Défense européenne ». Le Benelux est peut-être méconnu : il garde un bel avenir. Surtout si l'Union Européenne, un jour, s'étend encore. Et que, pour s'y faire entendre, les petits pays auront intérêt à s'y grouper. ■

« Lors de certains sommets européens, on peut soutenir une position à trois, à six, voire à neuf. »

Le Parlement : « Lieu de débat idéal »

Si Didier Reynders va abandonner la présidence de l'institution, Maya Dettège, elle n'est qu'à mi-mandat : la députée fédérale socialiste anversoise présidera encore le Parlement du Benelux tout au long de l'année 2016.

Comment se compose le Parlement du Benelux ?

L'assemblée compte 49 membres : 21 Néerlandais, représentants des deux Chambres ; 21 Belges, issus de tous nos parlements, fédéral, régionaux, et communautaires, et 7 Luxembourgeois. Ces membres siègent sur base volontaire. La plupart viennent de régions frontalières. Mais ce critère n'est pas obligatoire.

Ils se réunissent souvent ?

Il y a trois sessions plénières de deux jours par an : les débats débouchent sur le vote de motions ou de recommandations, que les députés peuvent ensuite traduire en propositions dans leur assemblée d'origine. Huit jour-

nées sont réservées aux réunions de nos sept commissions. S'y ajoutent des journées de travail, organisées en fonction de l'actualité, ou des visites de travail, qui nous permettent de comparer les réponses de nos différents pays à certaines situations. Pour nous inspirer des meilleures.

Les majorités y sont-elles variables comme au Parlement européen ? Ou bien travaille-t-on par consensus ?

Un consensus est plus aisé à y décrire qu'au niveau national. Prenez l'euthanasie, que nos trois pays ont adoptée : tous les grou-

pes du Parlement du Benelux étaient d'accord pour accorder à un citoyen d'un pays, vivant dans l'un des deux autres, le bénéfice de sa loi nationale, si elle était plus souple. Mais les Parlements nationaux n'ont pas suivi : c'est toujours la loi du pays de résidence qui s'applique.

Mais quelle est la valeur ajoutée de pareille assemblée, coïncée entre Parlements nationaux et européen ?

L'article 350 du traité de Lisbonne permet aux trois pays du Benelux de mettre en place ensemble des coopérations avancées au sein de l'Union. A condition de le faire à trois. Le Parlement est le lieu pour en débattre, et, cette année, outre le « Sommet Benelux » (cf. ci-dessus), nous avons souvent accueilli les ministres compétents des trois pays quand nous débattions de certaines thématiques. Nous avons ainsi préparé l'expérience de douanes « sans papiers » aux ports d'Anvers ou de Rotterdam, ou la reconnaissance mutuelle des diplômes (cf. ci-dessus).

Des critiques, aux Pays-Bas, portaient sur le coût de l'institution...

Le budget de fonctionnement du Parlement du Benelux, qui est hébergé dans les Parlements nationaux, se limite à quelque 630 000 euros, pour son administration. Les élus touchent un jeton de présence, comparable à celui d'un conseiller communal, pour couvrir leurs frais. ■ **Phi. Le.**

VITE DIT

1944 La Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg ont créé une union douanière à Londres, le 5 septembre 1944. C'est ensemble qu'ils sont entrés dans le Marché commun, en 1958. Le traité Benelux a été renouvelé le 17 juin 2008.

Institutions Le comité de

ministres est l'instance de décision suprême du Benelux. Le **conseil Benelux** rassemble les hauts fonctionnaires des ministères compétents, en fonction de l'ordre du jour. Le **secrétariat général** initie, assure et soutient la collaboration entre les trois pays ; le **Parlement** joue un rôle consultatif ; et la **Cour de Justice Benelux** veille à l'uniformité dans l'application de la législation Benelux.

Paradoxe Opposé à l'intégration européenne, le parti populiste néerlandais de Geert Wilders est un défenseur convaincu du Benelux, note Maya Detiège.

Langue Constat de Didier Reynders : son homologue luxembourgeois ne parlant pas le néerlandais, le français est le plus souvent la langue d'usage des réunions ministérielles.

DES DOMAINES DE COOPÉRATION

ENSEIGNEMENT

Des diplômes reconnus



EGA - 304823076

«**C'**est une initiative unique en Europe», se réjouit Maya Detiège, la présidente du Parlement Benelux : les diplômes délivrés dans chacun des trois pays sont, depuis le 18 mai, reconnus dans les deux autres. La décision a été prise lors de cette présidence belge, «*et elle a été ratifiée par tous les ministres concernés, ce qui a nécessité l'accord de tous nos ministres communitaires en Belgique*», complète Didier Reynders. Cet «*espace d'enseignement Benelux unique*» s'inscrit, conclut le ministre des Affaires étrangères, «*dans la tradition du Benelux : aller plus loin que l'Europe en matière d'intégration, là où nous pouvons être les plus efficaces*». ■ **Phi. Le.**

TRANSPORT

Transit sans papier



REPORTERS/Euroke/Slice

Pour Didier Reynders, le projet-pilote de transit douanier sans papiers («*paperless*») entre les terminaux des ports d'Anvers et de Rotterdam, est «*unique au monde à cette échelle*». L'opération a nécessité la connexion des deux grands ports ; «*le gain de temps est énorme*», complète Maya Detiège, élue d'Anvers.

La coopération s'est traduite aussi par la reconnaissance mutuelle de l'homologation des véhicules électriques. La question des «*écocombis*», ces «*super camions*» autorisés aux Pays-Bas, est à l'étude. Restent en suspens les liaisons ferroviaires vers les Pays-Bas, depuis le fiasco du *Fyra*. ■ **Phi. Le.**

ÉNERGIE

Un marché à... cinq



Reporters/Photohot

L'année écoulée a été celle de la consolidation «*de notre marché intérieur de l'énergie, où on travaille aussi avec l'Allemagne et la France*», explique Didier Reynders. Un forum «*pentalatéral*» organisé à Luxembourg, a été consacré à l'amélioration des interconnexions entre les cinq pays «*avec extensions possibles vers la Suisse et l'Autriche*».

Une «*semaine de l'énergie*», organisée en octobre avec le Parlement du Benelux a vu les trois ministres de l'Énergie renouveler leur engagement sur les carburants alternatifs, «*notamment les biocarburants*». Une journée de réflexion a été consacrée à l'énergie éolienne en mer du Nord. ■ **Phi. Le.**

SÉCURITÉ

Intégration militaire



EGA - 203009666032

La collaboration beneluxienne en matière de sécurité a été encadrée cette année, par les attentats de Paris, en janvier et en novembre : la révision du traité de police est en cours, et une réflexion commune a été initiée sur l'asile et la migration. L'intégration militaire, signale Didier Reynders, est plus poussée : «*Les Luxembourgeois le sont avec nous à chacune de nos missions dans le monde. Les marines belge et néerlandaise sont complètement intégrées. Et en Jordanie, les F16 néerlandais ont pris le relais des nôtres, qui devaient rentrer pour entretien. Nous y retournerons en juin. Entre-temps, nos forces spéciales protègent le camp où les avions sont stationnés.*» ■ **Phi. Le.**